

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET
DOMAINE PUBLIC
Service Circulation Stationnement
PP/CD/CR/GA/LF

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Grasse,

N° 117 C.S / 2022

STATIONNEMENT / CIRCULATION

PROROGATION DE L'ARRETE
N°85 C.S / 2022

RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP

VC 54 – TRAVERSE KELLERMANN

DU VENDREDI 13 MAI 2022
AU VENDREDI 20 MAI 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre I, 8^{ème} partie « signalisation temporaire ») approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié (JO du 30 janvier 1993) et modifié le 6 mai 2020 (JO du 15 mai 2020),

VU le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

VU le règlement de voirie communal approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du Domaine Public,

VU l'arrêté n°85 C.S / 2022, du 7 avril 2022, réglementant jusqu'au 13 mai 2022, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur la VC 54 – traverse Kellermann (section comprise entre le Commissariat et le n°12), pour l'exécution de travaux de génie civil pour le renouvellement du réseau d'eau potable,

VU la demande en date du 11 mai 2022 par laquelle SUEZ, représentée par M. BLANC, signale l'ajout d'une entreprise en charge des travaux de réfection des enrobés définitifs sur le domaine public : traverse Kellermann. Entreprise en charge des travaux : SATEC, représentée par M. Franck EMERIC, 251, route de Pégomas, 06130 GRASSE,

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

CONSIDERANT

Que les travaux précités, seront achevés à la date prévue et afin d'entreprendre la réfection définitive de la chaussée suite au renouvellement du réseau d'eau potable, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement, en agglomération, sur :

- VC 54 – Traverse Kellermann
- Du vendredi 13 mai 2022 au vendredi 20 mai 2022

ARRETE

ARTICLE 1 : AUTORISATION

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°85 C.S / 2022 du 7 avril 2022, réglementant jusqu'au 13 mai 2022, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur la VC 54 – traverse Kellermann (section comprise entre le Commissariat et le n°12), pour l'exécution de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, est reportée au vendredi 20 mai 2022.

Le reste de l'arrêté communal n°85 C.S / 2022 du 7 avril 2022 demeure sans changement.

Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01

ARTICLE II : PUBLICATION ET AFFICHAGE

Cet arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

ARTICLE III : RECOURS

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE IV :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO

13 MAI 2022



Adjoint au Maire en charge
de la gestion du domaine public,
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Arrêté n° 117 C.S / 2022 – traverse Kellermann